



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Nord

Arrêté N°2025-034

« UN P'TIT CAFÉ AVEC LE MAIRE »
ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Nous, Maire de la Commune de Haveluy ;
Vu les articles L 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu les pouvoirs de Police du Maire ;
Considérant l'évènement « un p'tit café avec le Maire » qui consiste à aller à la rencontre des habitants au sein de leur quartier, le samedi 03 mai 2025 à partir de 10 heures 00 jusqu'à 12 heures 00, au niveau du parking du cimetière, rue Martha Desrumaux;
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires afin de prévenir les accidents et pour des raisons de sécurité, d'interdire le stationnement pendant la durée de l'évènement ;

ARRÊTONS

Article 1 :

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur le parking du cimetière, rue Martha Desrumaux, le SAMEDI 03 MAI 2025 à partir de 08 heures 00 jusqu'à 12 heures 30.

Article 2 :

Des panneaux de type BK 6A1 (stationnement interdits) ainsi que des barrières de sécurité seront disposées sur le pourtour de l'évènement par les services techniques municipaux.

Article 3 :

Tous les véhicules laissés en stationnement gênant conformément aux dispositions prises dans le présent arrêté seront susceptibles d'être enlevés et mis en fourrière, aux frais et risques de leurs propriétaires, outre les amendes encourues.

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, chef de la CSP Valenciennes Agglomération ;
- Monsieur le Directeur Général des Services de la ville d'Haveluy ;
- Aux riverains.

Fait à Haveluy, le 28 mars 2025

Le Maire,

Jean-Paul RYCKELYNCK



Hôtel de Ville
Place Auguste Lainelle - 59255 Haveluy
Tel : 03 27 44 20 99